

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2017

Le Conseil municipal de la Commune de Villard de Lans réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Chantal CARLIOZ.

A désigné comme secrétaire : Laurence BORGRAEVE.

ETAIENT PRESENTS : Chantal CARLIOZ, Claude FERRADOU, Laurence BORGRAEVE, Luc MAGNIN, Nicole MATER, Serge CHALIER, Christine JEAN, Éric GUILLOT, Jacqueline FOUGEROUZE, Jean-François GARCHERY, Nathalie GRUBAC, Pierre DEGOUMOIS, Gilles MAGNAT, Jean-Paul DENIS, Danièle BARDON, Dominique DEMARD, Marie-Paule FROTIN, Joël PIZOT, Véronique BEAUDOING, Jean-Paul UZEL,

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Marion BONNET (donne pouvoir à Nathalie GRUBAC), Franck BOREL (donne pouvoir à Pierre DEGOUMOIS), Cécile MAUVY (donne pouvoir à Eric GUILLOT), Nadine GIRARD-BLANC (donne pouvoir à Jean-Paul UZEL), Jacques EBERMEYER (donne pouvoir à Véronique BEAUDOING),

ASBENTS : Chantal DUSSER, Pascal LEBRETON

DÉCISION

Néant

ACTES

Néant

DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 1 – Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Chantal CARLIOZ expose :

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 38.2017.06.15.012 du 15 juin 2017 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs

a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M GARCHERY Jean-François, Mme MATER Nicole, Mme GRUBAC Nathalie, Mme BEAUDOING Véronique.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués

Les listes déposées et enregistrées :

Liste A : liste Villard-de-Lans

Composition de la liste :

Titulaires : Claude FERRADOU, Laurence BORGRAEVE, Luc MAGNIN, Nicole MATER, Serge CHALIER, Christine JEAN, Eric GUILLOT, Jacqueline FOUGEROUZE, Jean-François GARCHERY, Cécile MAUVY, Pierre DEGOUMOIS, Marie-Paule FROTIN, Jean-Paul UZEL, Véronique BEAUDOING, Jacques EBERMEYER.

Suppléants : Nathalie GRUBAC, Gilles MAGNAT, Danièle BARDON, Dominique DEMARD, Nadine GIRARD-BLANC

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

27 conseillers municipaux concernés ; 15 délégués à désigner, 5 suppléants, 1 liste déposée

- nombre de bulletins : 25
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 25

A obtenu : la liste Villard-de-Lans 25 voix

Le maire proclame les résultats définitifs, sont élus :

Titulaires : Claude FERRADOU, Laurence BORGRAEVE, Luc MAGNIN, Nicole MATER, Serge CHALIER, Christine JEAN, Eric GUILLOT, Jacqueline FOUGEROUZE, Jean-François GARCHERY, Cécile MAUVY, Pierre DEGOUMOIS, Marie-Paule FROTIN, Jean-Paul UZEL, Véronique BEAUDOING, Jacques EBERMEYER.

Suppléants : Nathalie GRUBAC, Gilles MAGNAT, Danièle BARDON, Dominique DEMARD, Nadine GIRARD-BLANC.

DELIBERATION N° 2 : Déclaration préalable pour détachement d'un lot à bâtir rue du Camp d'Ambel

Serge Chalier rappelle à l'assemblée les délibérations n°17 du 22/12/2016 et n°17 du 15/06/2017 relatives à la cession des parcelles AO 72 et 73, et une partie de la parcelle AO 77, au profit de la société SAFILAF pour la réalisation d'un projet immobilier.

Dans le cadre de cette vente, la commune doit déposer une déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme pour le détachement d'un lot à bâtir.

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L 421-23,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE d'autoriser le Maire à déposer une déclaration préalable pour le détachement d'un lot à bâtir rue du Camp d'Ambel,

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce afférente au dossier.

La séance est levée à 21h

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au 13 juillet 2017 à 20h30

La Secrétaire de séance,
Laurence Borgraeve

